

Le mardi vingt-neuf septembre deux mille quinze à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GRAF, Maire, en suite d'une convocation en date du 22 septembre 2015.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal puis, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte à 18H00.

Etaient présents : MM. GRAF - CARDON - Mme KUCHARSKI - M. SLEPAK - Mme BOURDJI - M. DUMARQUEZ - Mme BOUVET - M. WYRZYKOWSKI - Mme ADAMCZEWSKI - MM. BULTE - BROUTIN - Mmes BRIOTTET - PREVOST - VAN TROYS - MM. VIVIER - BENFRID - Mme KALINARCZYK - M. PETIT - Mmes PENET - BLEUZET - MM. MOUTAOUKIL - LOURDELLE - Mme PRINCE - M. LASRI

Absent(s) excusé(s) : Mme CAFFE donne pouvoir à Mme BOURDJI  
Mme COSTA donne pouvoir à Mme ADAMCZEWSKI  
M. BORSKI donne pouvoir à M. MOUTAOUKIL  
Mme VIENNE donne pouvoir à Mme BLEUZET

Absent(s) : M. STAMBULA

Secrétaire de séance : Mme BOUVET Christiane

(Monsieur BULTE est arrivé 18H15 et n'a pas participé aux trois premières questions)

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 JUIN 2015**

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à l'adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2015.

*Adopté à l'unanimité*

### **DELEGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES**

En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises par lui dans le cadre de sa délégation.

*Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises.*

#### **1) CONTRAT DE VILLE 2015-2020**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération HENIN-CARVIN, par courriel du 7 juillet 2015, fait savoir que la signature du Contrat de Ville se fera le 9 juillet 2015 et que les Maires concernés sont signataires de droit.

Toutefois, la Commune doit délibérer afin de pouvoir solliciter les moyens spécifiques de la politique de la Ville, dans le cadre de la programmation 2016.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire, à signer le Contrat de Ville ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

*Adopté à l'unanimité*

#### **2) CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE – PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé avec l'Etat, notre Ville a recruté un agent contractuel pour la coordination du Programme de Réussite Educative.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le renouvellement d'une mise à disposition de ce personnel et, en cas d'accord, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

*Adopté à l'unanimité*

#### **3) CREATION DE 2 POSTES « ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE »**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un projet d'avancement de grade concernant des agents de la Commune qui occupent actuellement le poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe.

Afin qu'ils puissent être nommés, il y a lieu de créer au tableau des effectifs deux postes d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe.

Il est demandé à l'Assemblée, en vue de cette évolution, de créer ces nouveaux postes et de mettre à jour le tableau des effectifs.

*Adopté à l'unanimité*

#### **4) POLITIQUE DE LA VILLE - RECRUTEMENT D'UN « ADULTE RELAIS »**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, pour mémoire, que le programme « adultes relais » encadre des interventions de proximité dans les zones urbaines sensibles et les territoires prioritaires des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

Il vise à renforcer le lien social et à favoriser le règlement des conflits de la vie quotidienne par le biais de la médiation.

Ce programme a donc 2 objectifs :

- développer la médiation sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- renforcer les chances d'insertion professionnelle des adultes demandeurs d'emploi de ces quartiers.

Les activités des adultes relais consistent notamment à :

- Accueillir, écouter, orienter et faciliter le dialogue et la communication,
- aider et accompagner les personnes dans leurs démarches, être une interface entre les individus et les institutions, les institutions elles-mêmes,
- réguler les tensions, les conflits entre individus, et institutions, contribuer, améliorer ou préserver le cadre de vie,
- susciter des projets, organiser et prendre en charge des activités,
- animer et contribuer à renforcer la vie sociale et associative de proximité,
- accompagner les professionnels auprès des publics,
- contribuer à renforcer la vie associative de proximité et développer la capacité d'initiative et de projet dans le quartier et la ville.

Il est proposé au Conseil Municipal de recruter un « adulte-relais » dont les activités s'inscriront dans une politique d'amélioration du lien social, de la citoyenneté, de la participation à la vie publique et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

***Adopté à l'unanimité***

#### **5) PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE SCOLARITE DES ECOLES PUBLIQUES ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Notre ville accueille dans ses écoles publiques des enfants domiciliés dans les villes voisines.

Par ailleurs, certains enfants de notre ville sont scolarisés dans les écoles publiques des villes voisines.

Suite à l'accord intervenu au niveau de la Communauté d'Agglomération HENIN-CARVIN, il est proposé au Conseil Municipal pour l'année scolaire 2015-2016 :

- de fixer la participation financière à recouvrer auprès des villes voisines à la somme de 110 € par élève,
- d'accorder aux villes voisines une participation financière d'un montant de 110 € par élève,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différentes conventions à intervenir avec les villes voisines.

***Adopté à l'unanimité***

#### **6) BUDGET 2015 - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, lorsqu'une opération est terminée, il convient de reclasser les montants inscrits à l'inventaire (article 23) dans leur article définitif (article 21).

Ces opérations comptables d'ordre se font au chapitre 041 et ne bouleversent en rien le budget (*dépenses et recettes s'annihilent*).

L'opération 183 – V.R.D. cité du château d'eau est aujourd'hui terminée. Il convient donc de basculer 1 344 763,08 euros du compte 23 au compte 21.

Les crédits inscrits au chapitre 041 du budget 2015 (300 000 euros), se révélant insuffisants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

***APPROUVE par 23 voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS » (Mme BLEUZET (2 voix) – M. MOUTAOUKIL (2 voix) – Mme PENET), la décision modificative suivante :***

#### **Chapitre 041**

En dépense - 2151	+ 1 400 000 euros
En recette - 238	+ 1 400 000 euros

## **7) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : DESHERBAGE DES DOCUMENTS DECLASSES POUR ELIMINATION, ALIENATION OU DONATION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Bibliothèque municipale est amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder au retrait de documents ne présentant plus d'intérêt pour les usagers selon les critères suivants :

- *documents en mauvais état matériel qui ne peuvent pas être réparés,*
- *documents au contenu périmé ou obsolète,*
- *documents ne correspondant plus à la demande du public.*

Ces opérations, intitulées "désherbage", ne concernent que des documents dénués de caractère ancien, rare ou précieux au sens de la réglementation en vigueur.

Ces documents peuvent donc être déclassés pour élimination, aliénation ou donation sans préjudice pour l'intérêt patrimonial de la bibliothèque.

Les documents déclassés peuvent faire l'objet :

- *de transfert à des bibliothèques d'écoles ou de cession à titre gratuit à des partenaires intéressés par des ouvrages de seconde main (associations à caractère culturel ou social),*
- *de vente au public à un prix très réduit, dans le cadre d'une braderie ou bourse organisée par la bibliothèque,*
- *de destruction, dans les autres cas.*

Le service « Lecture Publique » propose de désherber les documents déclassés et d'organiser selon ces principes leur traitement :

- *en proposant régulièrement, au moins une fois par an, des ventes au public dans le cadre d'une « Bourse aux Livres », avec application d'un tarif variant de 0,50€ à 2€ suivant les critères suivants : vétusté, année d'édition et nature des documents (par exemple : documents : 1€ à 2€ - Collections, Romans : 1€ à 2€ - Livres enfants : 0,50 € à 1€).*
- *en proposant à des bibliothèques d'écoles, au Centre de Documentation et d'Information (C.D.I.) du Collège Delegorgue ou à des associations à caractère culturel ou social, leur transfert ou leur cession à titre gratuit,*
- *en procédant à leur destruction dans les autres cas.*

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le désherbage des documents déclassés de la bibliothèque municipale et d'approuver les principes de traitement précités.

***Adopté à l'unanimité***

## **8) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « DYNAMIQUE INSERTION EMPLOI »**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Municipalité a été saisie d'une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'Association « *Dynamique Insertion Emploi* » dont le siège social se situe ZA du Calvaire – 2, rue de Dury à 62790 LEFOREST devant permettre à la structure d'acquérir du nouveau matériel pour poursuivre son activité.

Dans sa demande, Madame Odette DAUCHET, Présidente, indique que lors de l'incendie du bâtiment relais Picasso à DROCOURT le 8 décembre 2014, une grande partie de son matériel a été détruit et, après inventaire, le remplacement des pertes a été estimé à 35 000 €.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'allouer une subvention exceptionnelle de 800 € à cette Association.

***Adopté à l'unanimité***